

Bienvenue à la Résidence Les moulins



**ANTENNE UNIVERSITAIRE
DE VALENCE :**
6 rue Derodon
26 000 Valence
Tél : 04 75 42 17 96
mail : cite-valence@crous-grenoble.fr

PÔLE LOGEMENT :
Domaine universitaire
361, allée Hector Berlioz
38 400 Saint-Martin-d'Hères
Tél : 04 56 52 88 01



 **88 Rue des Moulins
26 000 Valence**

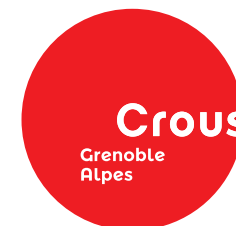
**L'ensemble du personnel est heureux
de vous accueillir à la Résidence
Les moulins**

Toute l'équipe reste à votre disposition pour que votre séjour se déroule dans les meilleures conditions.

En Résidence Universitaire, vivre en bonne intelligence nécessite le respect du règlement intérieur signé entre l'administration et vous-même lors de votre entrée.

Il donne les indications pour que chacun puisse au mieux appréhender cette nouvelle année d'études.

**Bonne année universitaire,
La Direction de la Résidence.**



Accueil Secrétariat

6 rue Derodon - 26 000 Valence
Tél. 04 75 42 17 96
cite-valence@crous-grenoble.fr

Accueil du public :

lundi, mercredi et vendredi
de 10h00 à 12h30, jeudi de 14h00 à 16h00
Permanence téléphonique :
lundi, mercredi et vendredi de 14h00 à
15h00. Fermeture hebdomadaire le mardi
toute la journée et le jeudi matin.

Services Techniques :

Situés 6 rue Derodon à Valence, ils
peuvent être contactés par téléphone
tous les jours de 13h00 à 14h00 au :
04 75 43 22 05.

En dehors de ces heures, adressez vos
demandes d'intervention par mail en pré-
cisant quand et comment vous joindre :
maintenance.valence@crous-grenoble.fr

Les contrats de location sont établis du
1er septembre au 31 août. La redevance
mensuelle couvre le loyer, le complément
mobilier et les charges à l'exception de
l'électricité.

Services de la résidence

Clé

À votre arrivée vous sont remis :

- > 1 clé de votre appartement.
- > 1 clé de boîte aux lettres.
- > 1 anneau.
- > 1 médaillon.
- > 1 badge parking si vous avez souscrit
une location.

Les clés perdues vous seront facturées
ainsi que le cylindre en cas de remplace-
ment.

Courrier

Communiquez votre adresse complète
à vos correspondants sans oublier le
numéro d'appartement. Sans informa-
tion préalable, tout colis livré au service
logement sera refusé. À votre départ,
avertissez vos correspondants de votre
changement d'adresse, le secrétariat
n'assurera pas le suivi de votre courrier.

Téléphone et télévision

Votre appartement est équipé d'une prise
téléphonique et d'une prise TV.

Internet

Toutes les chambres sont équipées d'une
connexion wifi. Ce service est inclus dans
votre redevance.

Parking

La Résidence les Moulins dispose d'un
parking souterrain fermé à 100m. De-
mande de location à effectuer auprès du
secrétariat.

Garage à vélos

Le local est situé à l'arrière de la résidence.

Laverie automatique

A proximité de la Résidence :
rue Faventines (150 m de Les Moulins)

Tri Sélectif

Vos gestes quotidiens contribuent à pré-
server notre environnement :

- > **BAC JAUNE** : canettes aluminium,
briques (lait, boissons), boîtes de
conserves (net-toyées), les bouteilles
plastiques (produits lessiviels ou bois-
sons).
- > **BAC BLEU** : papier et carton non souillés.
Les autres déchets sont évacués dans les
autres containers.

Paiement du loyer

Le loyer est dû au seul titre de la chambre
que vous occupez, à l'exclusion de toute
prestation annexe assurée par le CROUS
(mise à disposition des cuisinettes, entre-
tien, nettoyage, réparations...)

**Vous devez vous acquitter du montant
de votre loyer avant le 10 du mois en
cours auprès du service logement situé
6 rue Derodon 26 000 Valence.**

Vous pouvez régler votre loyer :

- > Par carte bancaire en ligne, avec Cité U' :
www.messervices.etudiant.gouv.fr
- > Par virement bancaire en retirant un RIB
au secrétariat.
- > En espèces.

> Par chèque bancaire libellé à l'ordre du
« CROUS Régisseur de recettes »,
(Indiquez au verso : votre nom, prénom,
bâtiment, mois concerné et n° de loge-
ment.)

L'agent technique sur place ne procède
pas aux encaissements. Nous rappelons
que la caution ne peut en aucun cas servir
à payer le dernier loyer.

Préavis de départ

Le délai de préavis de départ est d'un mois
à compter de la réception du courrier.

- > Prenez rendez-vous avec une personne
du service technique pour effectuer
l'état des lieux de sortie.
- > Pensez à résilier votre contrat d'électri-
cité.
- > La restitution des clés se fera lors de
l'état des lieux de sortie.

Entretien de la résidence

Une équipe d'agents de service assure le
nettoyage des parties communes. **L'entre-
tien de votre chambre est à votre charge.**
Veillez à respecter l'hygiène et la propreté
de votre logement en entretenant de ma-
nière régulière les sols, murs, sanitaires,
kitchenette... ainsi que dans les lieux com-
muns et en évacuant régulièrement vos
déchets. Toute dégradation fera l'objet
d'une retenue sur la caution.

Règles de vie

Nous vous informons que le CROUS procède chaque année a des visites techniques, notamment pour l'entretien des VMC, lister les travaux de rénovation à effectuer, traitement antiinsectes...

Chaque étudiant est personnellement informé de la date de ces visites, un affichage est effectué à l'entrée des résidences.

En dehors des équipements suivants : radio, radio réveil, cafetière, bouilloire, télévision, ordinateur, micro-ondes, **aucun appareil électrique ou à gaz/pétrole n'est autorisé dans votre logement.**

Par mesure de sécurité, aucun sac ne doit être accroché aux fenêtres des appartements. **Les sacs poubelle doivent être déposés dans les conteneurs extérieurs.**

Aucun animal ne sera toléré dans les résidences.

Infos pratiques

Conseil de résidence

En début d'année universitaire, des élections étudiantes sont organisées dans les résidences Crous pour désigner les représentants au Conseil de résidence. Moment d'échange entre la direction et les représentants des résidents, ce conseil permet d'aborder tous les aspects de la vie en communauté, les difficultés rencontrées ou des améliorations techniques à apporter à la résidence, les questions relatives à l'hygiène, la sécurité, ou l'organisation et la mise en place de projets culturels au sein des résidences.

Demande de bourse et de logement

Pour l'obtention ou le renouvellement d'une bourse ou d'un logement, constituez votre dossier **Social étudiant** (D.S.E.) via le site du Crous Grenoble Alpes : www.crous-grenoble.fr du 15 janvier au 31 mai.

la demande est à renouveler chaque année. Le service des bourses est situé à Saint Martin d'Hères : Division de la vie étudiante service du dossier Social étudiant (D.S.E.) :

**Domaine universitaire
351-361, allée Hector Berlioz
38 406 Saint Martin d'Hères.**

Demande d'aide au logement

APL : Aide Personnalisée au Logement

Connectez-vous sur www.caf.fr.

L'APL est versée directement au Crous par la CAF. Le montant est donc déduit du loyer. Seuls les revenus du locataire sont pris en compte. Si vous avez moins de 20 ans, vérifiez que vos parents ne perdent pas le bénéfice des allocations familiales vous concernant.

Plus d'infos : CAF : 0 810 25 26 10

**10 rue Marcel Barbu
26 023 Valence cedex 9**

Si vous rencontrez des difficultés

Contactez le service social des étudiants. Une assistante sociale est à votre écoute au **04 75 42 23 00.**

6 rue derodon - 26 000 Valence.

Espace santé jeunes

Ce centre vous propose : écoute et conseils, bilans de santé personnalisés, tests visuels ou auditifs, consultations de planification, visite médicale du sport, entretiens avec une psychologue, aide à l'arrêt du tabac, formation secourisme, séances de relaxation. Services gratuits et confidentiels.

En savoir plus :
www.etudierendromeardeche.fr/fr/vie-etudiante/

Se restaurer à petit prix

Restaurant DERODON,

6 rue Derodon Valence
Restauration traditionnelle
du lundi au vendredi de 11h30 à 13h30.

Restaurant BRIFFO',

rue Barthelemy de Laffemas
Vente à emporter ou sur place
du lundi au vendredi de 11h30 à 13h30.

Brasserie LATOUR-MAUBOURG

Pôle universitaire Latour-Maubourg,
place latour-maubourg Valence
Vente à emporter ou sur place
de 7h45 à 13h30.

Cafétéria LE POINT RU,

23 chemin des Huguenots Valence
Vente à emporter de 11h 30 à 13 h 30.

Payer votre repas

IZLY est une toute nouvelle solution 100% connectée. Il est désormais possible de régler vos repas par carte IZLY , QR code ou depuis son smartphone.

En savoir plus : www.crous-grenoble.fr

Pratique !

Géolocaliser tous les points de restauration sur www.crous-grenoble.fr

